



MOSELLE FIBRE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-241</p>

Le 12 décembre 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Marc REMY, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Zénon MIZIULA, M. Bernard SIMON.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le rapport n° CSR 2022-241 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 décembre 2022.

CONSIDERANT les éléments suivants :

1. CADRE BUDGETAIRE 2023 DE MOSELLE FIBRE

a. ORGANISATION BUDGETAIRE DE MOSELLE FIBRE

Les mouvements financiers de MOSELLE FIBRE sont retracés dans un budget unique selon les règles de la nomenclature budgétaire et comptable M14. Il s'agit de la même norme que les communes et les groupements de communes.

Le Syndicat est assimilé à un Service Public Administratif (SPA) du fait de son financement à majorité public, comme vu avec le Payeur Départemental en sa qualité de comptable assignataire de MOSELLE FIBRE.

Les deux budgets annexes (médiation et accompagnement) sont également assimilés à des SPA.

b. MONTAGE FISCAL ET MODALITES D'ASSUJETTISSEMENT A TVA

La sécurisation et l'optimisation du montage fiscal est primordiale au regard de l'ampleur des montants d'investissement et des enjeux de trésorerie liés aux délais de récupération de la TVA.

Le budget de MOSELLE FIBRE est entièrement assujetti à TVA du fait de son activité entrant dans le champ de la taxe.

La récupération de la TVA se fait en temps réel (au mois le mois) et sur la totalité de celle-ci.

Ce montage présente un avantage non négligeable par rapport au recours du FCTVA.

Les budgets annexes, en revanche, ne sont pas assujettis à la TVA et les dépenses d'investissement sont éligibles au FCTVA.

2. BUDGET 2023 : SUIVI DE L'INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

a. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

I. Dépenses de fonctionnement : les moyens humains et matériels mobilisés pour l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 3 081 K€ pour l'exercice 2023, contre 2 623 k€ sur l'exercice 2022. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 700 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Innovation, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Administratif et Financier, Chargé de suivi Administratif et Financier, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3, Technicien SI.) et intégrant le recrutement en cours, d'un chargé d'analyses juridiques et d'un chargé de suivi Administratif et Financier supplémentaire ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 40 K€ ;**
- **Administration générale : 346 K€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-lès-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 70 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 240 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Financement des expérimentations usages : 60 K€** financés par le Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57, ces fonds servent à la finalisation de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente (convention d'innovation avec AQUILAE). L'installation de caméras se trouve en investissement.
- **Financement de la médiation numérique : 236 K€** seront versés au budget annexe médiation numérique pour l'année 2023. Ces fonds sont issus des reliquats retour usages 2021 et 2022.
- **Affectation du retour usages de 2023 : 500 K€**. Je vous propose d'affecter 450 K€ au budget annexe Accompagnement à destination du pôle d'expertises et de la Centrale d'Achats et 50 K€ pour un projet d'innovation. L'étude d'activation des fibres noires à 100 K€ se trouve en investissement.
- **Développement des usages numériques : 619 K€**. Ces fonds pourront être mobilisés sur des projets en matière d'usages. Ils trouvent leurs origines dans le reliquat du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57 (140 K€) et du reliquat du retour usages 2022 (479 K€) ;

- **Maintenance des pylônes : 40 K€** représentant le marché de maintenance
- **Maintenance du réseau des 2 Sarres : 60 K€** incluant la maintenance du réseau activé et des éventuelles interventions sur l'infrastructure passive. En effet, depuis le 9 novembre 2022, la DSP avec XPFibre 2 Sarres a été rompu pour mesures d'intérêt général, conformément à la décision du Comité Syndical du 3 mai 2022. Dans l'attente du devis de remise à niveau par Moselle Numérique, MOSELLE FIBRE assure lui-même le maintien du service.
- **Les charges exceptionnelles : 170 K€.** Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires ou de régularisation comptable (20 K€). De plus, il permettra de couvrir les frais de rupture de la DSP XPFibre 2 Sarres (remboursés par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud).

II. Recettes de fonctionnement : participation de fonctionnement et redevance

Participation de fonctionnement des membres

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

Cotisations pour les membres du collège Infrastructure

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 243 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2022	MONTANT 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	27 310	20 482,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 417	14 562,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 294	14 470,50 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 862	10 396,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 535	12 401,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 525	21 393,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 573	34 179,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	35 150	26 362,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 437	13 077,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 277	18 207,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	29 195	21 896,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 839	7 379,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	24 121	18 090,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 933	10 449,75 €
	324 468	243 351,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2022 ; les montants 2023 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2023.

- **Contribution du Département de la Moselle : 243 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

Cotisations pour les membres du collège Usages numériques

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée à **0,25 € / habitant**.

Il est projeté aux orientations budgétaires 2023 un montant de **59 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour les missions d'Accompagnement.

Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 080 K€) :**
 - ❖ **153 K€** correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
 - ❖ **3 470 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ **1 726 K€** de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ **730 K€** de redevance de pré-raccordement,
 - ❖ **1 K€** de redevance FttE.
- **Redevance de Moselle Telecom : 700 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et **85 K€** de redevance de contrôle.

Autres dépenses de fonctionnement

- **Excédent reporté : 16 800 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.
- **Recettes exceptionnelles : 150 K€.** Il s'agit du remboursement de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour les frais de rupture de la DSP XpFibre 2 Sarres (conformément à la convention idoïne).

b. SECTION D'INVESTISSEMENT :

I. Dépenses d'investissement : 2023, consolidation de l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs) versés au Délégué Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2023 se répartissent comme suit :

- **Raccordements et complétudes : 7 400 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 760 K€**, correspondant au coût des parties Transport et Distribution du réseau qui sera déployé sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Délégué comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten : 205 K€**, comme suite à l'audit du réseau effectué par Moselle Numérique au S2 2022, il apparaît un besoin de remettre à niveau le réseau dans l'optique de l'intégration à MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois va prendre une délibération d'adhésion à MOSELLE FIBRE le 19 décembre 2022. Il est proposé d'investir 109 € par prise pour ce réseau comme pour l'ensemble des prises en construction (emprunt de MOSELLE FIBRE en propre de 17,5 M€). La Communauté de Communes participera à hauteur de 300 K€ correspondant à la reconstitution de la documentation technique (SIG du réseau, routes optiques, plan de boîtes) et administrative (conventions immeubles, conventions façades, conventions d'utilisation du domaine privé...). Conformément à l'avenant 4 de la Convention de DSP FttH, Moselle Numérique participera à hauteur de 245 K€.
- **Marché de construction de liens fibres : 150 K€**. Il s'agit de disposer d'un marché permettant de gérer la complétude et les évolutions du réseau de fibres noires propriété de MOSELLE FIBRE.
- **Démontage du réseau câblé UEM : 605 K€**. MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- **Installation de caméras dans le cadre de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente : 90 K€**. Installation de 5 caméras le long de la RD 653.
- **Acquisition de matériel : 19,5 K€** permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels.
- **Assistance technico-économique : 50 K€** comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.

- **Etude sur l'activation des fibres noires : 100 K€.** Cette somme provient du retour usages et permet de financer une étude comme acté par le Comité Syndical du 11 juillet 2022.
- **Remboursement en capital de la dette : 805 K€** en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 000 K€.** Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Il est inscrit aux orientations budgétaires 2023 un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE égal à celui de 2022 : 10 € par prise payée par les EPCI membres et 2,34 € par prise pour le Département.

L'analyse financière sur les redevances versées par le délégataire Moselle Numérique et les affectations déjà actées pour celles-ci fait apparaître un reliquat de 390 K€. Je vous propose de débattre sur l'affectation de ce reliquat en 2023.

II. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2023, l'Etat devrait verser **2 120 K€** comme subvention pour les raccordements (1 336 K€), pour les constructions et remises à niveau complémentaires (1 634 K€).

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **500 K€**.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **850 K€** payés par la CCPHVA pour Audun-le-Tiche et Russange, correspondant au solde prévisionnel de sa participation.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **4 300 K€**.

III. Stratégie d'emprunt du Syndicat

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2023 est de 14 736 479 €.

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE soumis à une variation de taux représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.

La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 1,2 année.

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts pour 2023 et les années suivantes.

3. BUDGET 2023 MEDIATION NUMERIQUE : POURSUITE ET RENFORCEMENT DU PROJET

La politique de médiation numérique mise en œuvre par MOSELLE FIBRE reposait sur deux piliers : le recrutement de 5 conseillers numériques pour accompagner le grand public sur les démarches en ligne et former les aidants numériques d'une part et le déploiement du dispositif Pass numériques pour former 30 000 personnes éloignées du numérique d'autre part.

L'action des conseillers numériques rencontre un grand succès. Depuis le lancement des ateliers numériques, début avril 2022 : 1 836 participations ont été enregistrées (766 au 1^{er} cycle, 1070 au 2^{ème} cycle).

A l'échelle de plusieurs intercommunalités, le taux de remplissage des ateliers a dépassé les 80 %. De nombreux ateliers, en particulier sur les démarches en ligne et la sécurité sur Internet ont été très vite complets.

La satisfaction des participants est également notable : 95 % des personnes reçues se sont dit très satisfaites du contenu des ateliers et sont reparties plus à l'aise et plus rassurées face à l'utilisation de l'outil informatique.

Les ateliers dédiés aux secrétaires de mairies, élus, ou acteurs du monde associatif ont également bien fonctionné. 148 personnes ont été accueillies dans ce cadre (33 ateliers).

Concernant le déploiement des Pass numériques, MOSELLE FIBRE a choisi de confier cette mission à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public, avec les tâches suivantes : la conception des programmes de formation, la programmation des ateliers, l'organisation logistique et la réalisation effective des ateliers numériques, l'animation du réseau des prescripteurs et le suivi et la relance des bénéficiaires.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif à la passation de ce contrat de concession a été publié le 8 juillet 2022. La date limite de remise des plis était fixée au 8 septembre 2022. Mais aucun acteur de la médiation n'a déposé d'offre.

Face à ces deux constats, nous proposons de confier l'animation des ateliers de découverte du numérique à nos conseillers numériques et d'assurer la mission en régie.

Aussi, pour le 3^{ème} cycle d'ateliers qui s'étalera sur le 1^{er} semestre 2023, nos conseillers numériques animeront, en sus des ateliers « grand public » dédiés aux démarches en ligne ou à la sécurité sur Internet, des ateliers de découverte du numérique. Ils se tiendront dans les communes (ateliers de 2h) et seront ouverts à l'ensemble de la population, mais également dans les Centres Moselle Solidarités (CMS), cette fois sous forme de parcours (5 séances de 2h) et dédiés aux publics en difficulté sociale.

Au total, pour ce 3^{ème} cycle prévu début 2023, les conseillers numériques MOSELLE FIBRE animeront plus de 600 ateliers dont 400 dédiés à la découverte du numérique, dans 172 communes différentes.

Pour permettre la pérennisation et le développement accru de ces actions de médiation, nous comptons solliciter une aide financière de l'Etat pour financer nos 5 postes de conseillers numériques deux années supplémentaires, jusqu'en 2025 et pour recruter un sixième conseiller numérique. Un courrier va être envoyé à l'ANCT en ce sens.

Dépenses dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Dépenses de personnel : 265 K€** correspondant à la rémunération du chef de projet accompagnement au numérique et de 6 conseillers numériques comprenant le recrutement d'un conseiller supplémentaire en cas de validation de son financement par l'Etat.
- **Administration générale : 109 K€.** Ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant, mais également les dépenses de communication (flyers, formulaire d'inscription en ligne, ...)
- **Acquisition de matériel informatique et pédagogique : 25 K€.** Ces dépenses recouvrent le renouvellement licences informatiques, l'acquisition de supports de formation et l'acquisition de matériels informatiques complémentaires : 2 K€
- **Développement de la plate-forme d'inscription aux ateliers de médiation : 9 K€.** MOSELLE FIBRE souhaite faire évoluer la plate-forme d'inscriptions aux ateliers de découverte du numérique initialement prévue pour la génération des Pass numériques.

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 75 K€** pour le solde du financement des 5 postes de conseillers numériques
- **Demande de participation financière de l'Etat** pour le financement d'un sixième poste de conseiller numérique et le développement de notre plate-forme de médiation : **100 K€**
- **Versement du Budget Principal : 236 K€**, cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.

4. BUDGET 2023 ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES : LANCEMENT DU PROJET

Le budget annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retracera les mouvements budgétaires du pôle Accompagnement et de la Centrale d'achats.

Les adhérents de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique » pourront bénéficier d'un accompagnement sur les domaines suivants : archivage électronique, vidéoprotection, objets connectés et gestion de la donnée, Gestion Relation Citoyen/ Dématérialisation, informatique et télécom ainsi que la cybersécurité.

L'accompagnement s'effectue, au choix de la Collectivité accompagnée, sur plusieurs étapes :

- Diagnostic,
- Etude de faisabilité,
- Passation de marché,
- Suivi de l'exécution.

En complément ou même en dehors de tout accompagnement, il sera proposé une Centrale d'achats dans les mêmes domaines afin de disposer de matériels ou de prestations validées par MOSELLE FIBRE, de prix attractifs et de se libérer d'une procédure de passation de marché public.

En parallèle, il sera possible de bénéficier de prestations mutualisées dans le domaine de l'informatique avec des techniciens recrutés en interne à MOSELLE FIBRE.

Dépenses dans le cadre de l'Accompagnement

- **Dépenses de personnel : 600 K€** correspondant à la rémunération d'une nouvelle équipe dédiée à ce projet : un Directeur du pôle Accompagnement, 5 chefs de projets thématiques (vidéoprotection, GRC/Démat, IoT et données, archivage électronique et cybersécurité), un chef de service des systèmes d'informations, 4 techniciens informatiques, un chef de service achat public et un gestionnaire des achats.
- **Administration générale : 85,5 K€.** Ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant, mais également les dépenses de communication (flyers, formulaire d'inscription en ligne, ...)
- **Acquisition de matériel informatique : 45 K€.** Ces dépenses recouvrent le renouvellement des licences informatiques et l'acquisition de matériels informatiques.

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Participation des collectivités bénéficiaires de l'Accompagnement : 281,5 K€.** Ces fonds correspondent à la participation que verse une Collectivité lors d'un accompagnement et à la marge fait sur les matériels et prestations de la Centrale d'Achats.
- **Versement du Budget Principal : 450 K€.** Cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.

CONCLUSION

Plusieurs enjeux seront à l'ordre du jour de 2023 :

- La complétude des zones ouvertes pour un accès à tous au Très Haut Débit
- La poursuite de la commercialisation du réseau notamment avec la maturation de la clientèle de FREE
- Une égalité d'accès des Mosellans au même niveau de service Très Haut Débit (construction FttH à Audun-le-Tiche/Russange, mise à niveau du réseau des 2 Sarres et Falck/Hargarten, intégration de nouveaux membres pour l'infrastructure)
- La poursuite de réalisation d'ateliers de médiation numérique sur les territoires avec la thématique de prise en main de l'informatique
- Le lancement de l'Accompagnement à la transition numérique des territoires
- L'étude sur l'activation des fibres noires de MOSELLE FIBRE
- L'action en faveur de l'innovation
- L'intégration de nouveaux membres pour les usages
- Le versement pour la troisième année du retour financier aux membres fondateurs

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- - ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

A handwritten signature in purple ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke and a large loop on the right side.

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Serge WOLLJUNG